

Commune de PLASSAC-ROUFFIAC

Compte rendu

Réunion du conseil municipal du 23-06-2022

L'an deux mille vingt-deux , le jeudi 23-06-2022

Le conseil municipal s'est tenu en session ordinaire sous la présidence de Serge DAVID le Maire

Présents : Serge DAVID, Daniel MAGNIER, Fabien LAGARDE, Alain LAPOUGE, Delphine LAURAIN, Marie-Odile AURIAU, Marie-Christine LE TURDU , Pascal COTTREAU, Julien GAURIEAU

Pouvoirs : Damien AUDOIN à Monsieur le Maire

Pascal COTTREAU est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h35

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte rendu du conseil Municipal du 18 mai 2022
2. Délibération adoptant les règles de publication des actes (communes de-3500 hab.)
3. Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels remplaçants.
4. Frais de scolarité « école de notre dame » erreur sur la désignation du bénéficiaire (délibération n°2022-2-4)
5. Ménage de la collectivité : choix de recruter un agent ou recours à une société de service extérieure (suite à la démission d'un agent)
6. Acquisition d'un terrain.
7. Vente du tracteur Renault
8. Information divers.

rencontre avec M. François Bonneau, Sénateur de la Charente.

1.Approbation du compte rendu du conseil Municipal du 18 mai 2022.

Le compte-rendu du conseil du 18 mai dernier est approuvé à l'unanimité.

2.Délibération adoptant les règles de publication des actes (communes de-3500 hab.)

Après concertation des membres du conseil, la publication des actes de la commune se fera par affichage.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

3.Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels remplaçants.

Après concertation des membres du conseil, il a été décidé d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles dans les conditions fixées par l'article L.332-13.

Cette dépense devra être inscrite au budget primitif.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

4.Frais de scolarité « école notre dame » erreur sur la désignation du bénéficiaire(délibération du 2022-2-4)

Suite à une erreur de désignation du bénéficiaire concernant l'Ecole de Notre Dame de La Couronne, le conseil municipal

Approuve à l'unanimité par vote à main levée ce changement.

5.Ménage de la collectivité : choix de recruter un agent ou recours à une société de service extérieure(suite à la démission d'un agent)

Suite à la démission au 1^{er} juillet 2022 de l'agent technique en charge du nettoyage de la collectivité, il a été décidé de demander des devis à plusieurs prestataires de service afin de comparer les prix.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

6.Acquisition d'un terrain

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve l'acquisition de la parcelle ZA N°5 au lieu-dit « Bois Melier » 16250 PLASSAC-ROUFFIAC au prix de 6 500 €.

Les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par la commune.

Cette proposition d'achat devra être signée par les deux parties.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

7.Vente du tracteur Renault.

Suite à l'acquisition du nouveau tracteur et d'une épareuse, il a été décidé de vendre l'ancien en passant par le site AGORASTORE.

Delphine LAURAIN se propose de se renseigner sur la valeur de l'ancien tracteur.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

8. informations divers

Monsieur François Bonneau, Sénateur de la Charente demande une rencontre avec le conseil municipal pour le 4 juillet au matin.

Marie-Odile AURIAU nous présente le budget de fonctionnement et des investissements au 15 juin 2022.

Concernant le passage de la M54 à la M57 (nouveau plan comptable) il a été décidé que ce passage ne pourrait se faire qu'après la réception de la fibre à la mairie de notre commune (débit insuffisant actuellement)

Des propositions ont été faites par ATD 16 et INFINITY. Nous sommes en attente d'autres propositions et des vérifications auprès d'autres collectivités doivent être effectuées.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

Pour faire suite à la pose des panneaux concernant l'adressage, il semble très difficile que celle-ci puisse être faite par des conseillers par manque de temps.

Il a été décidé de faire sous-traiter l'adressage par la société SARL Collectivité Prestations Services pour un montant de 5 184 € TTC.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

Toutes les questions à l'ordre du jour étant traitées, la séance est levée.

Le secrétaire

Pascal COTTREAU

le Maire

Serge DAVID